



MODE DE MÉTRÉ





Chère Adhérente. Cher Adhèrent.

Ce guide du "Mode de métré" en peinture anticorrosion est une version actualisée de la version précédente. Outre une amélioration principalement esthétique, elle comporte aussi une actualisation de la valorisation des éléments de faible surface développée, à la suite d'un retour d'expérience d'adhérents du GEPL

Depuis sa création, l'objectif de notre guide reste le même: fournir une évaluation juste des surfaces des éléments communs et/ou des gestes spécifiques à notre profession. Le m² recouvert reste l'unité de chiffrage et de facturation de nos prestations.

Notre guide est aujourd'hui cité en référence par EDF, GRTgaz ou TotalEnergies. nous devons continuer à le partager avec nos donneurs d'ordre afin d'en élargir encore sa reconnaissance et que, du document de référence de notre profession en matière de métré, il devienne également celui de tous nos clients.

Nous remercions M. DESSEMON, Président de l'UNTEC, pour son soutien. Nous vous souhaitons un usage utile de ce guide.

Confraternellement

Philippe SANFILIPPO. Président du GFPI



L'UNTEC* a participé avec plaisir à la mise à jour de ce guide de métré.

Nous avons mobilisé nos adhérents experts pour la mise à jour et la relecture de ce guide qui est un élément de référence dans son domaine.

L'UNTEC est soucieuse de maintenir les informations et les connaissances à iour tant pour les économistes de la construction que pour les entreprises de peinture.

Nous espérons que cette nouvelle version sera largement diffusée pour établir des méthodes communes de calcul-

Franck DESSEMON. Président de l'UNTEC

*UNTEC = Union Nationale des économistes de la construction.

PRÉAMBULE

Le "Mode de métré peinture anticorrosion" s'applique aux travaux neufs et de maintenance

La présente notice technique définit les modes opératoires applicables aux métrés des surfaces peintes. D'une façon générale, les surfaces de revêtements à retenir sont celles réellement exécutées

Elles sont mesurées en tenant compte de tout développement pour moulures. saillies, feuillures, épaisseurs, etc. Déduction(s) faite(s), le cas échéant, des vides ou des surfaces non peintes. Les surfaces calculées sont arrondies au mètre carré le plus proche.

Toutes les fois que cela est possible, les métrés sont effectués à partir des plans généraux et de détail, des listes de colisage, nomenclatures, isométriques, ou toute autre pièce écrite définissant la configuration et les éléments constitutifs des ouvrages à traiter.

Les documents nécessaires, transmis par le constructeur, le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage, porteront les mentions suffisantes à leur identification:

À savoir

- Phase préliminaire / Budget
- > Avant-projet.
- Étude / Réalisation
- > Bon pour exécution.
- Décompte définitif
- > Tel que construit.

Les cotes et les autres indications chiffrées figurant sur ces mêmes documents seront utilisées pour le calcul des surfaces.

Les ouvrages traités par notre profession sont répartis en cinq catégories principales, définies comme suit ·



- 1. CHARPENTES ET STRUCTURES MÉTALLIQUES pages 4/5
- 2. SERRURERIES ET MÉTALLERIES. pages 6/9
- 3. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS pages 10/11
- 4. RÉSERVOIRS DE STOCKAGE pages 12/15
- 5. TUYAUTERIES ET ACCESSOIRES pages 16/19

1. CHARPENTES ET STRUCTURES MÉTALLIOUES

Sont concernés par cette rubrique:

- **▶** Les ossatures principales.
- → Les ossatures secondaires, y compris les renforts et contreventements.
- → Les éléments de passerelles, plates-formes, y compris limons d'escaliers. Les éléments de serrureries et métalleries diverses sont abordés page 6.

MÉTRÉ DÉTAILLÉ SUR PLAN OU SUR SITE

Les caractéristiques des profilés du commerce sont relevées dans le catalogue "Produits en acier pour construction - Caractéristiques géométriques et mécaniques" édité par ConstruirAcier (www. construiAcier.fr).

Pour certains profilés spéciaux, il faut utiliser les catalogues des fabricants, qui donnent les développements de profils et de poids au mètre linéaire. D'autres ouvrages reprenant des données établies à partir de normes internationales ou spécifiques, peuvent aussi dans certains cas être utilisés (BS, DIN, etc).

Lorsqu'un profilé présente une ou deux coupes biaises, la longueur à considérer est celle de la fibre neutre (longueur d'épure), qui en principe est précisée au dessin.

Les profilés d'un développement égal ou inférieur à 0,50 m²/mètre linéaire, sont comptés pour 0,50 m²/mètre linéaire. De 0,50 m²/mètre linéaire à 1 m²/mètre linéaire, ils sont comptés à 1 m²/mètre linéaire. Au-delà de 1 m²/mètre linéaire, ils sont comptés pour leur surface réelle.

Les profilés et éléments tels que les éclisses, les supports, les cornières d'attaches, les cales, etc... d'un développement inférieur ou égal à 0,30 m² l'unité sont comptés pour 0,30 m² l'unité.



Les épaisseurs des semelles de poutres reconstituées ou d'éléments de caisson, sont comptées pour leur valeur exacte. Pour les goussets d'épaisseur inférieure à 15 mm, le mêtré ne tient pas compte des tranches.

Dans tous les cas, leur surface est celle du parallélépipède enveloppant.

Les trous de boulons, rivets et anguillers ne sont pas décomptés.

Dans le cas de charpentes ou ossatures soudées (portiques, poutres de roulement,

etc.), les reprises sur les soudures des zones d'assemblage sont comptées pour 0.30 m²/ml, minimum



Les autres retouches (éraillures d'élinguages, de montage, boulonneries, défauts d'aspect, brûlures, etc.) sont évaluées contradictoirement avant leur exécution. Pour plus de facilité, elles sont estimées en pourcentage par rapport à la surface totale ou à un ensemble de surface chaque fois que difficile à compter. Les retouches isolées sont comptées pour

1 m² minimum l'unité.

Sur certains ouvrages (type Eiffel par exemple), le nombre de boulons et/ou rivets peut représenter une surface additionnelle importante. Ces éléments doivent faire l'obiet d'une valorisation soécifique et si possible d'une évaluation contradictoire

avec le maître d'ouvrage. Suivant les ouvrages cette surface additionnelle est comptée pour 5 à 10 % de la surface totale de l'ouvrage Pour tout réchampissage de rives, il est ajouté au développement en largeur ou en hauteur, suivant le cas, 0,20 m²/m.l. pour chaque rive réchampie, quel que soit le

Pour les ailes vues de profilés noyés dans un mur, ou réchampies sur un fond de nature, et/ou ton différent, il est compté un minimum de 0,20 m²/m.l. de développement, plus 0,20 m²/m.l. par rive réchampie.

type de peinture exécuté.

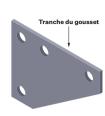
Tous les ouvrages isolés, tels que supports, inserts, etc. sont comptés à l'unité minimale de 1 m², chaque fois que le développement réel est inférieur à 1 m²





Lorsque les métrés sont établis à partir de plans, ils peuvent être majorés d'un pourcentage pour tenir compte des tolérances dimensionnelles des fers, incidences pour soudures, etc.

- ■5%: de 0 à 1000 m²
- ■3%: au-delà de 1000m2



SERRURERIES / MÉTALLERIE

2. SERRURERIE / MÉTALLERIE

Afin de simplifier les modes de calcul, les règles suivantes sont adoptées:

■ Télex rail / Chemin de câbles

> Développé des 2 faces x longueur hors tout majoré d'un coefficient multiplicateur de 1,3.

■ Échelle simple type "industriel"

> 1 m. linéaire = 2.00 m²





■ Échelle avec crinoline type "industriel"

> 1 m. linéaire = 4,00 m²





■ Portillon d'accès

> 1 portillon = 2,00 m² (valeur à l'unité)

■ Garde-corps avec barreaudage vertical

> À la surface vide pour pleine affectée d'un coefficient majorateur de 3 S=Lxlx3

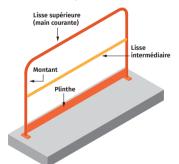
Inclus les potelets et la main courante.





■ Garde-corps industriel

> 1 m. linéaire = 1,1 m²





Plus-value aux éléments ci-dessus pour réalisation en deux couleurs différentes, soit, pour rechampissages et sujétions d'exécution, application d'un coefficient majorateur de 1,30

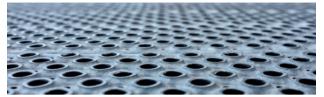


h= hauteur

8 SERRURERIES / MÉTALLERIE 9

■ Tôle perforée standard

> La surface de chaque face est affectée du cœfficient 1,2. Soit k = 1,2 par face ou 2,4 pour les 2 faces. S = I x I x k



■ Tôle ondulée galvanisée, Tôle de bardage, Bac acier

> Ces éléments sont comptés à la surface réelle développée majorée d'un coefficient multiplicateur de 1,3.



■ Métal déployé et grillages

> La surface de chaque face est affectée coefficient 1,5. Soit k = 1,5 par face ou 3 pour les 2 faces. S = L x l x k

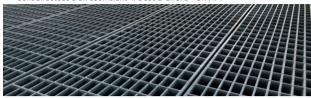


■ Grilles en fer, extensibles

> La surface des grilles de fer extensibles pour devantures de magasins, ascenseurs ou autres, sont affectées d'un coefficient de 6 pour les deux faces (Mesures prises grilles en extension). C'est-à-dire: S = L x l x 6

■ Caillebotis

> Les surfaces en caillebotis (passerelles, plates-formes, marches d'escaliers, etc.) sont affectées d'un coefficient 4. C'est-à-dire: S = L x l x 4



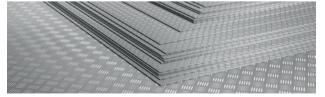
■ Tôles à larmes

> La surface de la face larmée est affectée d'un coefficient 1,15: S = L x l x 1,15 Celle de la sous-face est comptée au réelle: S = L x l Soit pour les deux faces: S = L x l x 2.15



■ Tôle striée

> La surface de la face striée est affectée d'un coefficient 1,25: S = L x l x 1,25 Celle de la sous-face est comptée au réelle: S = L x l Soit pour les deux faces: S = L x l x 2.25



Légende:

- S = surface
- L = longueur
- l = largeur

h= hauteur k = cœfficient majorateur spécifique à l'élément 10 APPAREILS / ÉQUIPEMENTS

3. APPAREILS / ÉQUIPEMENTS

Ces matériels comprennent notamment les groupes de production électrique, les pompes, moteurs, compresseurs, bâches, les gaines, les tableaux et coffrets électriques, ainsi que tout type de capacités chaudronnées (échangeurs, ballons,...). Les mètres carrés de surface sont arrêtés après observation des dispositions suivantes:

APPAREILS CHAUDRONNÉS, GAINES

- Corps de l'équipement compté à la surface réelle développée, incluant tous les éléments constitutifs tels que raidisseurs, supports, berceaux, ...
- Bride de corps sur appareil acier (échangeur) comptée pour 0,80 m.l. du diamètre de la bride.
- Bride de corps sur appareil inox comptée pour 1,25 m.l. du diamètre de la bride.
- Piquage sur appareil acier compté pour 0,50 m.l. du diamètre, au minimum, de tuyauterie correspondante. Bride sur piquage comptée pour 0,75 m.l. du diamètre de la tuyauterie. Tampon plein compté pour 0,5 m.l. (ou suivant tableau partie 5). soit:
- ▶ Piguage + bride = 1,25 m.l.
- ▶ Piguage + bride + tampon = 1,75 m.l.
- Bride acier noir sur piquage inox comptée pour 2,00 m.l. du diamètre de tuyauterie correspondante. Tampon plein compté pour 0,50 m.l.
- Trou d'homme compté pour 1,75 m.l. du diamètre correspondant en acier noir.
- Trou d'homme compté pour 2,50 m.l. du diamètre correspondant sur acier inox.
- Pattes support d'échelles et de passerelles, oreilles de levage comptées pour 0.30 m²l'unité.
- Boîte d'ancrage comptée pour 0,30 m² l'unité.
- Potences de trous d'homme comptées pour 1.00 m² l'unité.





TURBINES. COMPRESSEURS

$S = (2H + b) \times L \times 1,50$

Avec:

- **H** = hauteur ou distance entre la base et la bride de refoulement ou la tête de cylindre.
- **b** = largeur de la base.
- L = longueur comprise entre les côtés extérieurs des paliers.

POMPES, MACHINES TOURNANTES, INCLUANT SOCIES, CHÂSSIS, TRANSMISSION, CAPOT DE PROTECTION

S de l'ensemble = 3 m² par décimètre de diamètre du moteur

DANS LE CAS DE MISE EN PEINTURE DU MOTEUR SEUL

S du moteur = 1 m² par décimètre de diamètre du moteur

SOCLES BÉTON

Les socles béton ayant une surface réelle peinte inférieure à 1 m², sont comptés pour 1 m² sans majoration pour rechampis.

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

Les armoires électriques sont comptées au mètre carré réel développé. Les prises électriques, boîtiers interrupteurs jusqu'à 0,20 m x 0,20 m sont comptés pour 0,5 m² l'unité.

Les boîtiers électriques jusqu'à 0,40 m x 0,40 m sont comptés pour 0,5 m² l'unité.

SURFACES VITRÉES

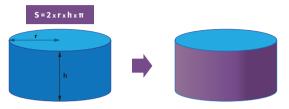
Les verres ou cadrans de contrôle et autres détails de surface unitaire inférieure à 0,5 m² ne sont pas déduits.

2 RÉSERVOIRS DE STOCKAGE 13

4. RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

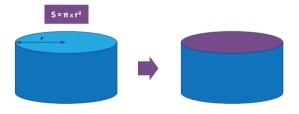
1. RÉSERVOIR

SURFACE DE ROBE DE RÉSERVOIR

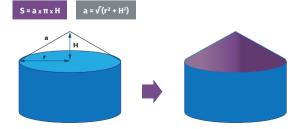


SURFACE DE TOIT PLAT DE RÉSERVOIR

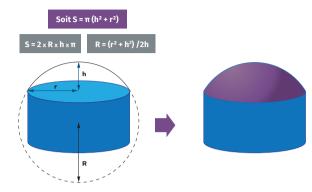
Les poutres, raidisseurs, cornières d'angle, pattes de fixation, tuyauteries et supports associés sont comptés séparément et viennent s'ajouter.



SURFACE DE TOIT FIXE CONIQUE



SURFACE DE TOIT FIXE SPHÉRIQUE



Légende:

R: Rayon de la sphère r: Rayon du bac h: Hauteur toit sphérique

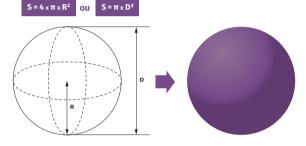


RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

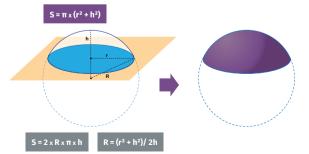
2. SPHÈRE



SURFACE DE LA SPHÈRE

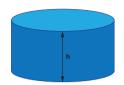


SURFACE DE LA CALOTTE SPHÈRIQUE



R = Rayon de la sphère r = Rayon de la calotte sphérique h = Hauteur de la calotte

3. ACCESSOIRES DE BAC



ESCALIER HÉLICOÏDAL S = h x 1,5 x k

- Sans mise en peinture des marches: K = 3
- Avec mise en peinture des marches tôles striées: K = 4,5
- Avec mise en peinture des marches caillebotis: K = 6

ÉCHELLES MOBILES

S = h x 1,4 x k

- Sans mise en peinture des marches: K = 4,5
- Avec mise en peinture des marches tôles striées: **K = 6,5**
- Avec mise en peinture des marches caillebotis: K = 8



5. TUYAUTERIES ET ACCESSOIRES

D'une façon générale, les surfaces peintes sur tuyauteries sont mesurées sans majoration pour chanfreins, redents, etc. selon les modalités suivantes:

Pour les vannes de réglage automatique ou télécommandé, il est appliqué un coefficient majorateur (K = 1,50) sur les valeurs définies dans le tableau ci-après.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES:



Les piquages de surface unitaire inférieure inférieur à 0.5m² sont comptés pour 0.5m².

Pour les tuvauteries peintes de couleurs différentes ou avec des systèmes différents sur un même cheminement (pipe rack), il est appliqué un coefficient majorateur (K = 1,50) sur la couche de finition, pour difficultés d'exécution.

Le réchampissage exécuté entre deux teintes ou en limite de peinture, est

compensé par une majoration de 0.20 m.l. du diamètre correspondant.

Dans le cas de tuyauteries isométriques et pour tenir compte de la complexité d'exécution l'entreprise peut appliquer un coefficient majorateur.

Les vannes réchampies d'une teinte différente ou isolées sur tuyauteries inox non peintes, sont affectées d'un coefficient majorateur (K = 1.60).





Ø en pouces	Ø nominaux	TUBES devt/ml	Brides Unité	Caps	Tés
Inférieur		0,3 m²	0,5 m²	0,3 m ²	0,3 m²
1/2"	15	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m²
3/4 "	20	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1"	25	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1 1/4"	32	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1 1/2"	40	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
2"	50	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
2 1/2"	65	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
3"	80	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
4"	100	0,36 m²	0,5 m²	0,3 m ²	0,3 m²
4 1/2"	-	0,40 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,30 m ²
5"	125	0,44 m²	0,5 m²	0,3 m²	0,33 m²
6"	150	0,53 m²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,40 m²
8"	200	0,69 m²	0,55 m ²	0,3 m ²	0,55 m²
10"	250	0,86 m²	0,69 m²	0,3 m²	0,75 m²
12"	300	1,02 m²	0,82 m²	0,37 m²	1,10 m²
14"	350	1,12 m²	0,90 m²	0,57 m ²	1,44 m²
16"	400	1,28 m²	1,02 m²	0,88 m²	1,76 m²
18"	450	1,44 m²	1,15 m²	0,91 m²	1,92 m²
20"	500	1,60 m²	1,28 m²	1,10 m²	2,11 m²
22"	550	1,76 m²	1,40 m²	1,31 m²	2,63 m²
23"	575	1,84 m²	1,48 m²	1,50 m²	3,12 m²
24"	600	1,92 m²	1,54 m²	1,56 m²	3,66 m²
26"	650	2,07 m²	1,66 m²	1,76 m²	3,73 m²
28"	700	2,24 m²	1,76 m²	1,94 m²	4,18 m²
29"	725	2,31 m²	1,85 m²	2,08 m²	4,62 m²
30"	750	2,39 m²	1,91 m²	2,15 m²	4,78 m²
32"	800	2,55 m ²	2,12 m²	2,46 m²	5,57 m²
34"	850	2,71 m²	2,20 m ²	2,67 m ²	5,96 m²
36"	900	2,87 m ²	2,30 m ²	2,87 m ²	6,31 m ²
38"	950	3,03 m ²	2,42 m²	3,20 m ²	7,10 m²
40"	1000	3,19 m²	2,55 m ²	3,65 m²	8,20 m ²
42"	1050	3,35 m²	2,68 m²	3,95 m²	9,90 m²
44"	1100	3,51 m²	2,81 m ²	4,20 m ²	11,00 m²
46"	1150	3,67 m²	2,94 m²	5,00 m ²	11,90 m²
48"	1200	3,83 m²	3,06 m ²	6,22 m ²	12,90 m²
50"	1250	3,99 m²	3,19 m²	6,75 m²	13,80 m²
56"	1400	4,47 m²	3,58 m²	7,88 m²	17,02 m²

Ø en pouces	Ø nominaux	Coudes à 30°	Coudes à 45°	Coudes à 60°	Coudes à 90°
Inférieur		0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m ²
1/2"	15	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m ²
3/4"	20	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m ²
1"	25	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m ²
1 1/4"	32	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²
1 1/2"	40	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²
2"	50	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m ²
2 1/2"	65	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²
3"	80	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²
4"	100	0,15 m²	0,15 m²	0,15 m²	0,16 m²
4 1/2"	-	0,15 m²	0,15 m ²	0,15 m²	0,20 m ²
5"	125	0,15 m²	0,15 m ²	0,17 m²	0,25 m ²
6"	150	0,15 m²	0,16 m²	0,22 m²	0,32 m²
8"	200	0,18 m²	0,28 m²	0,37 m ²	0,55 m²
10"	250	0,28 m²	0,43 m²	0,57 m ²	0,85 m²
12"	300	0,40 m²	0,60 m²	0,81 m²	1,21 m²
14"	350	0,51 m²	0,77 m²	1,03 m²	1,54 m²
16"	400	0,66 m²	0,99 m²	1,33 m²	1,99 m²
18"	450	0,86 m²	1,13 m²	1,73 m²	2,59 m²
20"	500	1,03 m²	1,55 m²	2,07 m²	3,10 m²
22"	550	1,17 m²	1,75 m²	2,33 m²	3,50 m²
23"	575	1,30 m²	2,05 m²	2,60 m²	4,00 m²
24"	600	1,49 m²	2,23 m²	2,97 m²	4,46 m²
26"	650	1,72 m²	2,59 m²	3,45 m²	5,17 m²
28"	700	1,98 m²	2,97 m²	3,96 m²	5,94 m²
29"	725	2,15 m²	3,20 m²	4,30 m²	6,41 m²
30"	750	2,30 m ²	3,44 m²	4,59 m²	6,89 m²
32"	800	2,78 m²	4,17 m²	5,57 m ²	8,35 m ²
34"	850	2,98 m²	4,47 m²	5,96 m²	8,94 m²
36"	900	3,29 m ²	4,95 m²	6,35 m ²	9,88 m²
38"	950	3,60 m ²	5,45 m ²	6,80 m²	11,50 m²
40"	1000	3,90 m²	6,25 m ²	7,50 m²	13,80 m²
42"	1050	4,30 m²	6,80 m²	8,30 m²	14,75 m²
44"	1100	4,90 m²	7,25 m²	9,20 m²	15,70 m²
46"	1150	5,30 m²	7,75 m²	10,90 m²	16,60 m²
48"	1200	5,84 m²	8,76 m²	11,67 m ²	17,51 m²
50"	1250	6,30 m²	10,05 m ²	12,80 m²	19,00 m²
56"	1400	7,94 m²	11,92 m²	15,89 m²	23,83 m²



Ø en pouces	Ø nominaux	Réductions & divers	Clapets	Vannes avec brides	Vannes sans brides
Inféi	Inférieur		0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
1/2"	15	0,15 m²	0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
3/4 "	20	0,15 m²	0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
1"	25	0,15 m²	0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
1 1/4"	32	0,15 m ²	0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
1 1/2"	40	0,15 m ²	0,30 m²	0,40 m²	0,40 m²
2"	50	0,15 m ²	0,38 m²	0,54 m²	0,40 m²
2 1/2"	65	0,15 m ²	0,46 m²	0,63 m²	0,40 m²
3"	80	0,15 m ²	0,58 m²	0,80 m²	0,40 m²
4"	100	0,15 m²	0,72 m²	1,01 m²	0,47 m²
4 1/2"	-	0,15 m²	0,80 m²	1,13 m²	0,53 m²
5"	125	0,15 m ²	0,88 m²	1,25 m²	0,59 m²
6"	150	0,16 m ²	1,06 m²	1,54 m²	0,74 m²
8"	200	0,23 m ²	1,38 m²	2,07 m ²	1,04 m²
10"	250	0,34 m²	1,72 m²	2,67 m²	1,38 m²
12"	300	0,37 m ²	2,04 m²	3,26 m ²	1,73 m²
14"	350	0,46 m²	2,24 m²	3,70 m²	2,02 m²
16"	400	0,75 m²	2,56 m²	4,35 m²	2,43 m²
18"	450	0,94 m²	2,88 m²	5,04 m²	2,88 m²
20"	500	1,10 m²	3,20 m²	5,76 m²	3,36 m²
22"	550	1,23 m²	3,52 m²	6,51 m²	3,87 m²
23"	575	1,27 m²	3,68 m²	6,90 m²	4,14 m²
24"	600	1,36 m²	3,84 m²	7,30 m²	4,42 m²
26"	650	1,59 m²	4,14 m²	8,07 m ²	4,97 m²
28"	700	1,85 m²	4,48 m²	8,96 m²	5,60 m ²
29"	725	2,00 m ²	4,62 m²	9,36 m²	5,89 m²
30"	750	2,12 m²	4,78 m²	9,80 m²	6,21 m ²
32"	800	2,60 m ²	5,10 m²	10,71 m ²	6,89 m²
34"	850	2,81 m²	5,42 m²	11,65 m²	7,59 m²
36"	900	3,03 m ²	5,74 m²	12,63 m²	8,32 m²
38"	950	3,30 m²	6,06 m²	13,64 m²	9,09 m²
40"	1000	3,40 m²	6,38 m²	14,67 m²	9,89 m²
42"	1050	3,70 m²	6,70 m²	15,75 m²	10,72 m²
44"	1100	3,92 m²	7,02 m²	16,85 m²	11,58 m²
46"	1150	4,20 m²	7,34 m²	17,98 m²	12,48 m²
48"	1200	4,53 m²	7,66 m²	19,15 m²	13,41 m²
50"	1250	4,85 m²	7,98 m²	20,35 m ²	14,36 m²
56"	1400	6,14 m²	8,94 m²	24,14 m²	17,43 m²



Édition 2023





